

## L'HNE devient le premier hôpital de Suisse à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes

L'Hôpital neuchâtelois a obtenu la certification «Fair-ON-Pay» au terme d'une analyse approfondie de la société Comp-On, prestataire reconnu par le Bureau fédéral de l'égalité en matière d'analyses salariales.

Avec l'obtention de la certification "Fair-ON-Pay", l'Hôpital neuchâtelois (HNE) devient le premier hôpital de Suisse qui garantit à ses collaboratrices et collaborateurs l'égalité salariale. Cette certification valide l'orientation prise par l'HNE dans le cadre de sa politique du personnel et de sa responsabilité sociale. Elle vise d'une part à proposer des conditions d'engagement attractives et compétitives et, d'autre part, à agir sur les coûts de fonctionnement et la gestion de la masse salariale.

La certification a été obtenue suite à une analyse approfondie et systématique réalisée par la société Comp-On, prestataire reconnu par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) en matière d'analyses salariales. Elle a délivré la certification avec pleine conformité, respectant ainsi les principes d'un " *salaire égal pour un travail de valeur égale* ", tel que stipulé par l'art. 8, al.3 de la Constitution fédérale. Les analyses effectuées ont été vérifiées par un organisme de contrôle indépendant, la Société générale de surveillance (SGS).

Cette certification couvre l'entier des données du personnel de l'HNE, hormis les apprenties et apprentis. Ainsi, ce sont les données salariales brutes standardisées à plein temps d'un total de 2'535 salariés qui ont été évaluées, à raison de 643 hommes (25%) et 1'892 femmes (75%). Plusieurs analyses différenciées ont été menées (analyse structurelle, analyse par groupe de pairs, analyse des employés, notamment), de façon à obtenir des informations détaillées et complémentaires. Ces dernières ont permis d'identifier quelques anomalies isolées, principalement liées à l'âge et pouvant être ajustées à moyen terme. Ainsi, les analyses effectuées ont permis, dans tous les cas de figure, de démontrer que le seuil de tolérance de 5% appliqué lors des contrôles salariaux dans les marchés publics de la Confédération est pleinement respecté.

Gérald Brandt, directeur des ressources humaines, se réjouit de l'obtention de ce label: «Le fait que l'HNE soit reconnu comme un employeur équitable s'inscrit dans les valeurs de l'institution et dans notre volonté de proposer à nos collaborateurs des conditions de travail attractives. Cela nous permet de rester concurrentiel pour attirer de nouveaux talents.»

Neuchâtel, le 10 septembre 2019

Gérald Brandt, directeur des ressources humaines, répond à vos questions au 032 713 30 08